

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 400 Millions de Francs

Registre du Commerce : Seine N° 50.816 — N° d'Immatriculation sur la liste des Banques Françaises : 19.

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à la Commission de contrôle des banques

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1949

Compte de Profits et Pertes

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX

20, Rue Bergère

PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. CELIER (Alexandre), *Président honoraire.*
GAUSSEL (Georges), *Président*
FARNIER (Charles), *Vice-Président, Directeur Général.*
LAURENT (Charles), *Vice-Président.*
BOISSARD (Henri), *Administrateur.*
BORREDON (Gilbert), —
CHASSY (Georges), —
DAVEZAC (Henry), —
DENIS (Pierre), —
MANGEART (Robert), —
PERNOT (Alexandre), —
VIGUÉ (René), —

CENSEUR

M. HUGUES (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond),
MARBEAU (François).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la Commission de contrôle des banques

sur l'Exercice 1949

AVIS

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre entièrement gratuit, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

interrompues. Un certain nombre d'Etats ont réussi à resorber en partie le déficit de leur balance commerciale, tandis qu'aux États-Unis l'excédent des exportations sur les importations a diminué. Cependant le rééquipement et l'alimentation des industries en matières premières eussent encore été impossibles sans l'aide apportée par le plan Marshall. De nouveaux efforts ont été tentés pour rendre plus solidaires les nations de l'Europe occidentale et faciliter leurs échanges. Les contingents à l'importation ont été

1945, nous avons
mbre dernier et le

r la situation poli-
conomique par de
tinus qu'en 1948.
venue plus vive et

prix de gros ont
uction industrielle
re et la demande
. Le nombre des
articles d'origine
a Chine est venue
ont pratiquement

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. CELIER (Alexandre), *Président honoraire*
GAUSSEL (Georges), *Président*
FARNIER (Charles), *Vice-Président*,
LAURENT (Charles), *Vice-Président*.
BOISSARD (Henri), *Administrateur*
BORREDON (Gilbert),
CHASSY (Georges),
DAVEZAC (Henry),
DENIS (Pierre),
MANGEART (Robert),
PERNOT (Alexandre),
VIGUIÉ (René),

CENS

M. HUGUES (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond),
MARBEAU (François).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la Commission de contrôle des banques

sur l'Exercice 1949

Conformément à l'article 10 de la loi du 2 décembre 1945, nous avons l'honneur de vous adresser notre bilan arrêté au 31 décembre dernier et le compte de profits et pertes de l'exercice 1949.

Si l'année qui vient de s'écouler n'a pas vu s'éclaircir la situation politique internationale, elle a été caractérisée en matière économique par de nouveaux progrès, d'ailleurs moins marqués et moins continus qu'en 1948. La discussion des prix entre acheteurs et vendeurs est devenue plus vive et le rythme des affaires a connu de plus amples variations.

C'est ainsi qu'aux États-Unis la production et les prix de gros ont fléchi jusqu'à la fin de l'année, alors qu'en Europe la production industrielle et agricole s'est accrue et que, le déséquilibre entre l'offre et la demande ayant disparu, les prix de gros ont tendu à se stabiliser. Le nombre des chômeurs a légèrement augmenté dans le monde. Les articles d'origine allemande ou japonaise reparaissent sur le marché, mais la Chine est venue s'ajouter à la liste des pays avec lesquels les relations sont pratiquement interrompues. Un certain nombre d'États ont réussi à résorber en partie le déficit de leur balance commerciale, tandis qu'aux États-Unis l'excédent des exportations sur les importations a diminué. Cependant le rééquipement et l'alimentation des industries en matières premières eussent encore été impossibles sans l'aide apportée par le plan Marshall. De nouveaux efforts ont été tentés pour rendre plus solidaires les nations de l'Europe occidentale et faciliter leurs échanges. Les contingents à l'importation ont été

supprimés pour plusieurs catégories de marchandises et les créances correspondant à des balances commerciales créditrices peuvent désormais être mises sous certaines conditions à la disposition d'autres pays bénéficiaires de l'aide américaine.

Le mois de septembre a été marqué par la dévaluation de la livre sterling. Cette mesure que laissaient présager l'évolution du commerce extérieur de la Grande-Bretagne et la décroissance de ses réserves d'or et de devises, n'a guère fait qu'entériner les parités constatées à l'époque sur les marchés libres. Elle n'en a pas moins surpris l'opinion par son ampleur et déterminé un alignement de la plupart des autres monnaies qui a consacré la prééminence du dollar U. S. A.

Dans un climat social plus paisible que les années précédentes, la France a continué son redressement. Les prix ont fait preuve dans l'ensemble d'une certaine stabilité : après avoir fléchi pendant les six premiers mois, ils se sont relevés à partir de l'automne pour se retrouver à la fin de décembre aux environs des chiffres atteints un an plus tôt ; seuls ceux qu'une réglementation stricte avait maintenus relativement bas sont nettement en hausse. Les salaires, qui ont continué à dépendre de l'autorité administrative, sont restés théoriquement inchangés sous réserve d'améliorations de détail. Certaines entreprises qui s'étaient créées à la faveur de circonstances exceptionnelles et qui ne répondaient pas à des besoins permanents, tendent à disparaître.

L'indice de l'activité industrielle est resté supérieur d'environ 10 % à celui de 1948. Les ressources en énergie ont dépassé celles de 1929, bien qu'un été presque sans pluie ait affecté le rendement des centrales hydro-électriques et motivé pendant les derniers mois des restrictions préjudiciables aux consommateurs de courant. La sidérurgie et l'industrie automobile, auxquelles la liberté des prix a été rendue, ont bénéficié de larges débouchés. Par contre les industries chimiques et textiles ont plafonné au voisinage du niveau de la fin de 1948 et les industries du cuir ont été éprouvées. Utilisant notamment les moyens financiers procurés par le plan Marshall, le pays continue à renouveler et à développer son équipement en vue d'accroître sa capacité de production et de réduire ses prix de revient.

Par rapport à celle de la campagne précédente, déjà exceptionnelle, la récolte de blé a encore marqué des progrès qui ont permis quelques exportations. La production betteravière a légèrement augmenté en poids, mais la teneur s'étant trouvée abaissée par la sécheresse, la quantité de sucre fabriquée a diminué de plus de 10 %, bien que les sucreries aient travaillé au plein et que la part des distilleries ait été réduite. La récolte de pommes de terre a été très inférieure à celle de 1948. La production de vin n'a atteint que les deux tiers de la moyenne d'avant guerre. Le cheptel bovin s'est accru en nombre de têtes, la production laitière et celle de la viande ont parallèlement augmenté, mais la vente à l'étranger des excédents disponibles n'a été envisagée qu'avec hésitation et autorisée qu'avec retard. Les dépenses d'outillage et d'entretien des bâtiments restent très élevées. La plupart des exploitations rurales ont vu leur trésorerie se resserrer.

Les efforts soutenus depuis plusieurs années pour développer les exportations ont commencé de porter leurs fruits. Sans doute est-ce dans les échanges avec l'Union française que l'amélioration constatée est la plus nette. Mais une avance notable a été également réalisée sur certains marchés étrangers. Ceux de l'Amérique latine en particulier, ont offert à la France des débouchés intéressants pour ses machines et ses produits manufacturés. Par contre, le déficit des opérations commerciales en dollars s'est encore accentué. Le tourisme a fourni à la balance des comptes un appoint substantiel.

Au prix d'une fiscalité aggravée, l'équilibre budgétaire a, d'autre part, été obtenu. Le redressement économique et financier ainsi accompli a déterminé une appréciation du franc sur les marchés étrangers. Le plafond des avances directes de l'institut d'émission à l'État a été abaissé de 200 à 175 milliards. Le montant des billets de banque émis pendant l'année a été cependant beaucoup plus élevé qu'en 1948, mais cette expansion de la circulation fiduciaire semble commandée principalement par le niveau des prix et le volume des transactions. La réglementation des changes tend à s'assouplir peu à peu : si les transferts continuent à être assujettis à des prescriptions fort étroites, du moins certains arbitrages redeviennent possibles.

Aucun changement digne de remarque n'est intervenu dans les modalités

imposées à l'action des banques. Celles-ci restent soumises aux instructions du Conseil national du crédit et leurs recours aux facilités de réescompte et d'open market donnent à l'institut d'émission les moyens de suivre de près leur comportement vis-à-vis de leur clientèle. Les industries nationalisées et les affaires privées ont vu leurs besoins s'accroître et l'insuffisance de leurs ressources propres est souvent apparue. Le marché financier, anémié par la restriction des épargnes individuelles peu disposées à s'engager pour de longues durées, ne peut assurer assez largement le financement des investissements, de telle sorte que les compléments nécessaires sont fournis par des crédits à moyen terme et parfois par des crédits à court terme. Ces derniers s'élèvent naturellement avec la masse des affaires et l'importance des stocks. L'usage des escomptes tend à s'allonger et certains comptes débiteurs à s'alourdir. Les dépôts des banques augmentent moins rapidement qu'au cours de l'année précédente et moins rapidement aussi que ceux d'autres organismes collecteurs tels que les Caisses d'épargne et les chèques postaux qui réservent leurs ressources au Trésor ou les Caisses de crédit agricole que favorisent leur statut et l'extension du nombre de leurs guichets.

Les mouvements de nos comptes métropolitains reflètent cette tendance générale. Sans doute l'accroissement de nos comptes de chèques montre-t-il que le mordant de nos services d'exploitation ne s'est pas émoussé. Mais, alors que l'an dernier la progression de nos comptes courants créditeurs avait été remarquable, elle s'est cette année sensiblement ralentie. La même constatation doit être faite pour nos comptes débiteurs. Notre portefeuille s'est accru ; toutefois la part des effets de commerce portés au réescompte est en diminution. Le caractère particulier de ces variations résulte essentiellement de la fixation à un niveau relatif très bas du plafond de réescompte qui nous a été assigné en septembre 1948. La méthode adoptée par l'institut d'émission et qui a consisté, sous la seule réserve d'une légère réadaptation ultérieure, à cristalliser les encours atteints au 31 août 1948, a frappé les établissements qui, comme le nôtre, avaient voulu conserver intactes des facultés substantielles de réescompte et appliquer strictement les recommandations modératrices du Conseil national du crédit. L'expansion

de nos risques en a été ralentie et, par une conséquence bien connue, celle aussi de nos comptes créditeurs. Bien que nous nous soyons toujours attachés à la qualité plus qu'à l'ampleur de nos engagements, nous applaudirons à toute mesure qui rétablirait une situation rationnelle et équitable en fixant désormais les plafonds de réescompte sur la base des dépôts de chaque banque tels qu'ils étaient au 30 septembre 1948.

Nous nous sommes préoccupés spécialement de mettre à la disposition des exportateurs le concours de notre longue expérience en matière de règlements internationaux et les moyens d'action dont nous disposons grâce à nos agences et correspondants à l'étranger. Nos services spécialisés ont résolu à la satisfaction de la clientèle de nombreux problèmes que posait la complexité actuelle du financement du commerce extérieur.

Les opérations sur titres et coupons restent déficitaires dans une proportion alarmante ; malgré les protestations que leur cherté relative soulève de la part des intéressés, nos tarifs sont très loin de couvrir les frais qu'entraînent les manipulations. Les regroupements actuellement en cours sont pour le moment générateurs de dépenses ; c'est seulement lorsqu'ils seront terminés que l'économie apparaîtra. Au surplus, la suppression de la Caisse centrale de dépôts et de virements de titres et l'institution, sous les auspices d'une société interprofessionnelle, de comptes courants d'actions d'où les titres pourront être librement retirés, vont, provisoirement tout au moins, compliquer la tâche des banques.

Nous avons continué à moderniser nos méthodes de travail en recourant toujours davantage aux procédés mécanographiques. Il en résulte des progrès dans la présentation et la ponctualité de nos travaux en même temps que certaines compressions dans les effectifs du personnel métropolitain. Nos frais généraux marquent néanmoins une augmentation sensible. Les salaires sont en principe restés fixes ; cependant le relèvement de la prime de vacances et de la gratification de fin d'année ainsi qu'une distribution spéciale à la clôture des comptes de l'exercice ont majoré ce chapitre de dépenses. Les charges sociales se sont accrues et le poids des impôts a plus que doublé par rapport à l'année précédente.

Le département de nos affaires financières a prêté son concours au place-

ment de l'emprunt perpétuel 5 % qui a permis à la fois à l'État de se procurer de l'argent frais et aux porteurs de fonds anciens admis en libération partielle des souscriptions d'améliorer le rendement de leurs capitaux. Il a participé également aux émissions d'obligations effectuées par le Gouvernement général de l'Algérie, l'Électricité de France, le Crédit foncier et par beaucoup de sociétés privées. Les augmentations de capital en numéraire ont été moins nombreuses qu'en 1948. Leur réalisation a parfois été rendue difficile par les incorporations de réserves qui avaient réduit l'écart entre le cours des titres et leur valeur nominale.

Les opérations de bourse n'ont pas attiré autant la clientèle, soit que celle-ci ait manqué de disponibilités, soit qu'elle ait recherché de préférence d'autres modes d'investissement. Malgré la détente de la situation monétaire, les cours des rentes ou des obligations font ressortir dans l'ensemble des rendements supérieurs à ceux de l'an dernier. Les actions n'ont pas été mieux partagées ; sur la base des dividendes actuels, elles constituent un placement au moins aussi productif qu'avant guerre. Ni la réouverture du marché à terme, ni les facilités accordées par l'Office des changes aux étrangers désireux d'acheter des titres sur le marché de Paris n'ont réussi à provoquer une reprise appréciable des transactions.

Dans Paris et sa banlieue, nos agences ont encore amélioré leurs produits. Les affaires retrouvent de plus en plus leur physionomie d'avant guerre à la faveur de la disparition progressive des groupements d'importation. Nos agences se sont attachées à utiliser cette situation pour développer leurs relations avec la clientèle privée et leurs efforts ont été favorisés par la tendance continue des grandes entreprises industrielles et commerciales à concentrer à Paris leurs services financiers.

Les résultats de nos agences en France ne sont pas moins satisfaisants. Supportant la plus large part des charges que nous imposent les services de titres, dont le maintien est essentiel pour le succès des emprunts de l'État, des collectivités publiques et de notre clientèle industrielle, ces agences ont heureusement trouvé dans leurs affaires commerciales le moyen d'apporter aux profits de l'établissement une contribution accrue. Dans les régions agricoles, des crédits importants ont été accordés pour stocker les

céréales, assurer la vente échelonnée des vins, régulariser le marché des engrais. Sur les grandes places industrielles et commerciales, notamment à Bordeaux, à Marseille, au Havre, à Lyon et Saint-Etienne, et dans la région du Nord, elles ont manifesté une vive activité, tout en s'efforçant, au prix d'une surveillance constante et raisonnée, de sélectionner leurs risques.

Notre compartiment des relations étrangères a bénéficié du développement du commerce extérieur ainsi que des assouplissements apportés à la réglementation des changes.

Nos agences d'outre-mer ont obtenu dans l'ensemble des résultats satisfaisants.

Notre siège de Londres continue à prêter son concours au règlement des opérations appelées à se dénouer sur cette place et à assurer la trésorerie de nos établissements qui sont situés dans des pays dont la solidarité monétaire avec la Grande-Bretagne n'a pas été rompue lors de la dévaluation de la livre.

En Égypte, notre activité principale reste orientée vers le financement des exportations de coton à destination de la France et de l'Inde, mais nous intervenons également dans les relations commerciales avec les autres pays, clients ou fournisseurs. Au Caire, nous avons apporté notre appui aux entreprises françaises adjudicataires de grands travaux.

Dans l'Inde, notre exploitation n'a pas été influencée par la scission monétaire intervenue avec le Pakistan qui, en raison de sa position exportatrice, n'a pas modifié la parité de sa roupie par rapport au dollar. Nos agences ont traité un mouvement d'affaires intéressant, surtout à l'importation ; celle de Calcutta, ouverte en 1949, s'est déjà constitué un bon noyau de clientèle et les bénéfices acquis permettent de bien augurer de l'avenir.

Le commerce de la laine et des peaux lainées reste la source principale de l'activité de nos agences d'Australie. Le Conseil privé de la Couronne a confirmé la décision de la Cour suprême qui avait jugé inconstitutionnel le projet de loi tendant à faire du commerce de banque un monopole d'État.

Malgré les signes de régression des affaires constatés en Belgique, notre agence de Bruxelles, confiante dans le succès des efforts entrepris par l'industrie pour la compression des prix de revient, s'est efforcée d'étendre sa clientèle, en particulier dans le textile.

En Tunisie, notre exploitation s'est encore développée. La récolte d'huile a été absorbée sans dommages, en dépit des mouvements accentués des cours ; la nouvelle campagne est particulièrement importante. Les récoltes de céréales ont été elles aussi favorables. Le gouvernement de la Régence réalise progressivement son programme de modernisation et d'équipement au financement duquel nous contribuons.

A Madagascar, la situation économique qui donnait des inquiétudes au début de l'année s'est améliorée par la suite ; le commerce extérieur a valu à nos agences une activité soutenue. Nous avons prévu l'affectation d'une part substantielle de nos profits à la réalisation d'un programme de constructions nouvelles destiné à adapter nos locaux à nos besoins et à pourvoir au logement de notre personnel.

Notre filiale, la French American Banking Corporation, a continué à collaborer principalement avec les banques et les maisons de commerce françaises pour les règlements entre la France et les États-Unis. L'exécution du plan Marshall lui a fourni des occasions particulières d'intervention.

Le retour progressif à une situation économique normale a rendu à notre personnel le caractère de stabilité qu'il avait perdu aussitôt après la guerre. Les démissions redeviennent rares et les départs résultent principalement du jeu des retraites. Les collaborateurs que nous avons recrutés au cours des dernières années et auxquels nous nous sommes efforcés de donner une formation professionnelle approfondie nous apportent un concours plus utile et plus efficace à mesure qu'ils acquièrent l'expérience de leur métier. L'attachement qu'à l'exemple de leurs collègues plus anciens ils manifestent à notre maison fait bien augurer de l'avenir. Les travaux du comité central d'entreprise, poursuivis dans l'esprit souhaité par le législateur, ont montré le désir de chacun, à son échelon dans la hiérarchie, de contribuer à la prospérité de l'établissement. Les œuvres sociales, notamment les deux colonies de vacances, et à Paris la cantine et la garderie d'enfants, continuent à être appréciées des usagers.

Le bilan qui est analysé par nos commissaires a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions.

Toutes les créances reconnues douteuses, les acquisitions d'immeubles,

les dépenses d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les achats et installations de matériel mécanographique ont été amortis.

Notre portefeuille-titres continue à figurer, à peu de chose près, pour le même montant que l'an dernier ; ce poste reste très inférieur à la valeur de réalisation.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux et des charges de toutes natures, amortissements et dotations aux comptes de provisions, notre compte de profits et pertes se traduit par un solde créditeur de 169.551.165 francs. Ce solde comprend la totalité des résultats obtenus tant par nos sièges de France, de Tunisie et de Madagascar que par nos agences installées dans des pays étrangers : Angleterre, Australie, Belgique, Égypte, Inde et Monaco.

Conformément à l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par la loi du 17 mai 1946, il y a lieu de considérer comme charge d'exploitation une somme de 53.502.351 francs, qui correspond à une répartition de 67 fr. 59 au profit de chacune des 791.572 parts bénéficiaires non amorties.

En vertu du dernier alinéa de l'article 26 de nos statuts, nous vous proposons d'attribuer :

— aux parts bénéficiaires, en supplément du minimum d'intérêt garanti, une répartition de 57 fr. 41 par part, pour en porter le total à 125 fr. bruts, ce qui représente	Fr.	45.444.149
— aux 800.000 actions transférées à l'État ...	—	46.000.000
— au conseil d'administration	—	1.500.000

Les droits des parts de fondateur ont été calculés selon les stipulations des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au paragraphe 1^{er} de l'article 26 des nouveaux statuts ; un dividende de 66 fr. 18 reviendra à chacune des 15.076 parts restant en circulation et cette répartition absorbera un montant de 997.730 francs.

Il restera un reliquat disponible de 22.106.935 francs, qui s'ajoutera au report à nouveau des exercices antérieurs dont le solde créditeur passera de 7.427.425 francs à 29.534.360 francs.

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1949

MESSIEURS,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1949, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de commissaires aux comptes, mandat qui nous a été renouvelé par arrêté de M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques en date du 5 août 1949.

Le bilan au 31 décembre 1949, établi conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, présente

un total de.....	Fr.	148.224.423.875
contre, en 1948.....	Fr.	139.788.301.195
		<hr/>
soit une augmentation de.....	Fr.	8.436.122.680

Celle-ci s'explique par l'accroissement des comptes créanciers, corollaire du développement de l'exploitation, en partie atténué par l'application des nouveaux taux de change découlant des mesures intervenues en septembre 1949 sur les monnaies de la zone sterling.

Le compte Pertes et Profits qui, comme précédemment et conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 31 août 1937, fait apparaître la provenance des bénéfices de l'exercice, accuse cette année, à son crédit, avant l'inscription du solde reporté des exercices précédents, un solde bénéficiaire de.....

Fr.	169.551.165
contre, en 1948.....	114.812.840
	<hr/>

Il ressort donc, pour 1949, une augmentation de

Fr.	54.738.325
-----	------------

La provenance de la somme de 169.551.165 francs est ainsi exprimée

dans le compte Pertes et Profits, compte tenu des Charges, Amortissements et Provisions :

Exploitation	Fr.	159.037.505
Portefeuille-titres et participations.....		11.754.966
		<hr/>
ENSEMBLE ... Fr.		170.792.471
<i>A déduire :</i>		
Immeubles (excédent des charges sur les produits)		1.241.306
		<hr/>
comme ci-dessus	Fr.	169.551.165

Il est rappelé que, comme pour les exercices antérieurs, la rubrique Portefeuille-titres et celle concernant les Immeubles n'ont pas supporté de quote-part de Frais généraux.

La progression favorable des produits de la branche « Exploitation » est due surtout à l'augmentation du volume des affaires, et ce, bien que le montant des charges soit plus élevé, que des abattements sur créances aient été pratiqués et que d'importantes provisions de prévoyance nécessitées par le volume des risques aient été constituées.

En ce qui concerne la rubrique « Portefeuille-titres et participations », elle a été, cette année, favorisée par une augmentation des dividendes encaissés.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine a été commentée dans notre rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1^{er} janvier 1949, au nombre de 791.572.

Ces parts bénéficiaires, conformément à la loi du 2 décembre 1945 modifiée par celle du 17 mai 1946, ont droit chacune de recevoir une répartition fixée par le Conseil qui ne peut être inférieure au dividende distribué à l'action pour l'exercice 1944 ou à 3 % de la valeur de rachat de la part bénéficiaire. Ce minimum est considéré comme une charge d'exploitation et garanti par l'État.

La valeur de rachat ayant été fixée à 2.253 francs, le minimum d'intérêt garanti à chacune des parts bénéficiaires s'élève à un montant brut de

67 fr. 59 soit, en 1949 pour l'ensemble des 791.572 parts bénéficiaires à la somme globale de 53.502.351 francs figurant à ce titre au débit du compte Pertes et Profits annexé au bilan 1949.

L'amortissement des parts bénéficiaires devant se faire en cinquante ans, à raison de 16.842 titres par an, le montant de la somme globale à répartir diminuera donc d'un cinquantième chaque année. La quatrième tranche a été amortie le 1^{er} janvier 1950. Elle est représentée par les titres portant les n^{os} 201.783 à 218.624 désignés par le tirage au sort effectué le 17 novembre 1949. Les parts bénéficiaires se trouvent ainsi ramenées au nombre de 774.730 à dater du 1^{er} janvier 1950.

Le projet de répartition comporte au profit des parts bénéficiaires une attribution supplémentaire de 57 fr. 41 afin de porter à 125 francs la somme brute à leur revenir au titre de l'exercice 1949.

Les parts de fondateur en circulation s'élèvent comme précédemment à 15.076 ; nombre dont l'origine a été expliquée antérieurement.

Les droits de ces parts de fondateur résultent des anciens statuts et sont rappelés par l'article 26 des nouveaux statuts établis suivant la décision du 29 mai 1947 de la Commission de Contrôle des Banques. Le projet de répartition alloue à chacune de ces parts une somme brute de 66 fr.18.

Il comporte également une attribution aux actions transférées à l'État et une répartition au Conseil d'administration au titre de tantièmes.

Le reliquat soit 22.106.935 francs viendra porter le Report à nouveau de 7.427.425 à 29.534.360 francs.

Pour compléter les explications qui précèdent, nous indiquerons ci-dessous les mouvements des différents postes du bilan et éventuellement leurs particularités.

A l'Actif :

Le poste « Caisse, Trésor public, Banques d'émission » figure pour 10.445.782.498 au lieu de 12.510.517.897 francs. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à 12.004.008.555 accusant une augmentation de 66.217.795 francs. C'est également un accroissement qui se dégage du poste

« Portefeuille-effets » qui passe de 77.625.711.528 à 90.427.882.762 francs. Le réescompte a été calculé suivant les mêmes principes que l'an dernier.

Une légère diminution ramène le compte « Coupons » à 316.453.689 fr. Les « Comptes courants » débiteurs, à 18.005.632.184 francs, présentent une réduction de 1.248.704.391 francs.

L'ensemble des « Avances garanties » passe à 7.013.458.392 francs, tandis que les « Avances et débiteurs divers » reviennent à 2.680.210.873 francs, le premier de ces postes accuse ainsi une augmentation de 780.660.729 francs et le second une diminution de 739.043.444 francs.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contrepartie au Passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élèvent à 6.956.636.570 francs accusant l'un et l'autre une diminution de 924.330.126 francs.

Au cours de l'année 1949, il est entré par voie de souscription quelques valeurs mobilières, certaines en raison d'augmentation de capital de firmes dont la Banque possédait déjà des titres. Comme l'an dernier, les nouveaux investissements ont été intégralement amortis. Le solde du poste « Titres » demeure donc sans changement.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à 258.001.864 fr. en diminution de 215 millions, et les créditeurs à 2.235.575.839 francs en augmentation de près de 475 millions.

Le poste « Immeubles et Mobilier » demeure au montant de l'an dernier, soit 45 millions de francs. En raison des amortissements ramenant l'ensemble du mobilier et du matériel pour mémoire, le solde ci-dessus représente uniquement la valeur comptable du domaine immobilier après les abattements apportés tant en 1949 qu'au cours des années antérieures.

Au Passif :

Les « Comptes de chèques » par suite d'un accroissement de 7.941.353.524 francs sont portés à 45.527.533.960 francs. Les « Comptes courants » en diminution de 201.142.534 francs s'inscrivent pour 54.438.416.437 francs. Les « Banques et Correspondants » passent de 11.253.718.727 à 14.048.969.633 francs.

Les « Comptes exigibles après encaissement » s'élèvent à 6.615.321.626 francs. Les « Crédeurs divers » forment un total de 12.291.829.628 contre 14.428.589.471 francs l'an dernier.

On relève sur les « Dividendes restant à payer » une diminution de 2.336.078 francs et une augmentation de 685.021.986 francs sur le poste « Bons et Comptes à échéance fixe ».

Le poste « Réserves » est sans changement. Il s'élève à 462.483.644 francs.

Le Capital est toujours de 400 millions de francs.

Si deux rubriques « Hors Bilan » accusent des augmentations, celle dénommée « Engagements par cautions et avals » marque une diminution sensible de 13.166.082.272 francs qui en ramène le montant à 21.086.255.457 francs.

Nous avons déjà commenté au début de ce rapport les diverses rubriques du compte « Pertes et Profits ».

Le détail de la répartition proposée vous est donné dans le rapport du Conseil.

Nous avons comme précédemment procédé à des contrôles périodiques et, en ce qui concerne l'exercice 1949, les inventaires, le bilan et le compte Pertes et Profits ont fait l'objet par nous des pointages et des vérifications habituels.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 6 avril 1950.

Les Commissaires aux Comptes :

R. LELEU,
F. MARBEAU.

RAPPORT SPÉCIAL
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

(article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

(EXERCICE 1949)

MESSIEURS,

Du fait que le Comptoir National d'Escompte de Paris est une banque nationalisée, le présent rapport spécial concernant l'exercice 1949 doit être établi en conformité, non seulement des prescriptions édictées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par la loi du 4 mars 1943, mais encore en conformité de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946 qui a fixé les règles fondamentales de fonctionnement des banques de dépôts nationalisées.

Les opérations traitées par le C.N.E.P., soit avec ses administrateurs pris personnellement, soit avec une société ou entreprise dont un administrateur du C.N.E.P. serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, sont, de par leur nature, toutes des opérations normales de banque avec sa clientèle.

Aux termes de l'article 40, elles ne sont point, en raison de ce caractère, soumises à l'autorisation préalable par le Conseil et, en conséquence, n'ont pas à faire l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ni d'une approbation particulière de l'Assemblée.

Toutefois, aux termes de l'article 17 du décret du 28 mai 1946, aucun crédit non garanti par un nantissement, par une délégation de marché ou par la remise à l'escompte d'effets commerciaux, ne peut être consenti par une banque nationalisée aux personnes et entreprises visées par l'article 40 de

— 17 —

la loi de 1867 modifiée par la loi du 4 mars 1943 sans que soient respectées toutes les formalités prescrites par cet article, étant rappelé que c'est la Commission de Contrôle des Banques qui se trouve substituée à l'Assemblée des actionnaires.

Toujours aux termes de ce même décret, les mêmes formalités s'appliquent aux crédits accordés aux membres du personnel d'une banque nationalisée si ces crédits ne sont point assortis de l'une ou l'autre des garanties énumérées ci-dessus et si leur montant dépasse une annuité de traitement ou d'honoraires.

Comme suite à l'ensemble de ces dispositions législatives et réglementaires, il nous a été déclaré qu'aucun crédit non garanti n'avait été accordé à des membres du personnel dans les conditions sus-indiquées.

D'autre part, les opérations visées par les textes ci-dessus rappelés et concernant des administrateurs du C.N.E.P. nous ont été régulièrement notifiées.

Ces opérations intéressent onze Sociétés et ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédits sous diverses formes ou de cautions.

Elles entrent donc dans le cadre d'opérations courantes de banque ; elles sont réalisées à des conditions normales et ne sont indiquées qu'autant que de besoin.

Paris, le 6 avril 1950.

Les Commissaires aux Comptes :

R. LELEU,
F. MARBEAU.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU 31

ACTIF

CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION	Fr. 10.445.782.498
BANQUES ET CORRESPONDANTS	12.004.008.555
PORTFEUILLE-EFFETS	90.427.882.762
COUPONS	316.453.689
COMPTES COURANTS	18.005.632.184
AVANCES GARANTIES	7.013.458.392
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS	2.680.210.873
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	6.956.636.570
TITRES	71.356.488
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	238.001.864
IMMEUBLES ET MOBILIER	45.000.000
<hr/>	
TOTAL	Fr. 148.224.423.875

HORS-

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS

DÉCEMBRE 1949

PASSIF

COMPTES DE CHÈQUES	Fr. 45.527.533.960
COMPTES COURANTS	54.438.416.437
BANQUES ET CORRESPONDANTS	14.048.969.633
COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	6.615.321.626
CRÉDITEURS DIVERS	12.291.829.628
ACCEPTATIONS A PAYER	6.956.636.570
DIVIDENDES RESTANT A PAYER	4.662.375
BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE	5.066.015.573
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	2.235.575.839
RÉSERVES	462.483.644
CAPITAL	400.000.000
REPORT A NOUVEAU	7.427.425
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	169.551.165
<hr/>	
TOTAL	Fr. 148.224.423.875

BILAN

.	Fr. 21.086.255.457
.	21.130.938.525
.	8.055.488.608

COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :

a) Intérêt de 3 %, soit : Fr. 67,59 sur 791.572 parts bénéficiaires non amorties (considéré comme charge d'exploitation, en vertu de l'art. 8 de la loi du 2 décembre 1945)	Fr. 53.502.351
b) Attribution supplémentaire Fr. 57,44 par part	45.444.149
Au total : Fr. 125 » sur 791.572 parts bénéficiaires.	98.946.500

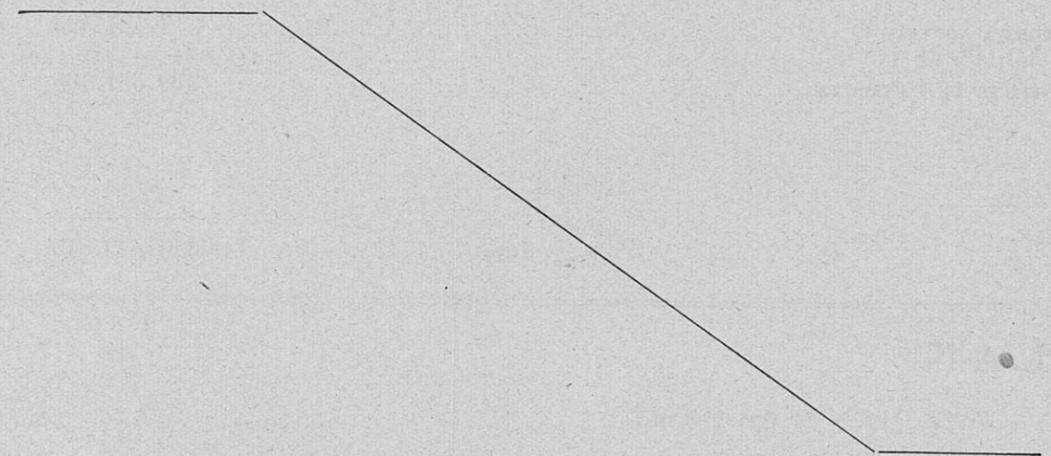
ATTRIBUTION AUX ACTIONS TRANSFÉRÉES A L'ÉTAT :

Fr. 57,50 sur 800.000 actions	46.000.000
---	------------

ATTRIBUTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1.500.000
---	-----------

ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit Fr. 66,18 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation	Fr. 997.730
---	-------------

REPORT A NOUVEAU	22.106.935
----------------------------	------------



Fr. 169.551.165

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1949

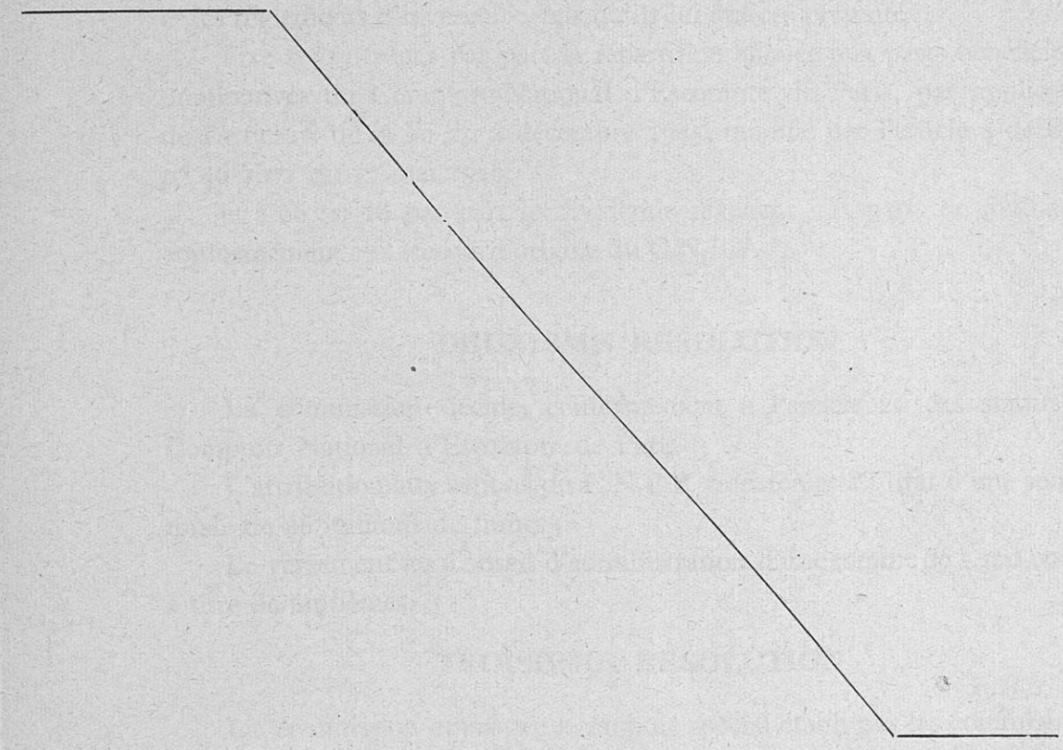
CRÉDIT

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE,
compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :

— EXPLOITATION	Fr. 159.037.505
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS	<u>11.754.966</u>
ENSEMBLE.	Fr. 170.792.471

A DÉDUIRE :

— IMMEUBLES (excédent des charges sur les produits)	Fr. 1.241.306
---	---------------



Fr. 169.551.165

RÉSOLUTIONS

adoptées par la commission de contrôle des banques
en sa séance du 21 juin 1950

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La commission de contrôle des banques, conformément aux propositions du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des commissaires :

Approuve les comptes de l'exercice 1949 arrêtés au 31 décembre 1949 et les règlements d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

Fixe à 125 francs par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946,

et à 66 fr. 18 par part le dividende revenant aux parts de fondateur, conformément aux statuts d'origine du C.N.E.P.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La commission décide, conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

L'attribution aux actions du C.N.E.P. transférées à l'État d'une somme totale de 46 millions de francs ;

Le versement au Conseil d'administration d'une somme de 1.500.000 frs à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La commission approuve le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

* A. Bd St-Germain, 147. B. Rue de Rivoli, 55. * C. Bd Diderot, 23 (G. de Lyon). D. Rue Rambuteau, 2. E. Rue Turbigo, 16. F. Place de la République, 15. G. Rue de Flandre, 2. et Bureau aux Abattoirs de la Villette.	H. R. du Quatre-Septembre, 2. * I. Bd Magenta, 80-82. J. Bd de Strasbourg, 19. L. Rue de Clichy, 36. M. Av. Kléber, 37 (Passy). * N. Avenue Mac-Mahon, 35. O. Bd Montparnasse, 71. P. Bd Beaumarchais, 2. * R. Bd Saint-Michel, 53.	S. Avenue des Gobelins, 2 1/2. * T. Boulevard de Courcelles, 2. * U. Av. des Champs-Élysées, 49. V. Av. du Général Leclerc, 90. * W. R. St-Lazare, 73 (Pl. de la Trinité). X. R. du Commerce, 40 (Grenelle). Y. Fg Saint-Honoré, 113. * Z. Place Saint-Augustin, 2.	A.B. R. de Mémilmontant, 39. * A.C. Rue Bergère, 14. A.D. Boulevard Barbès, 25. A.E. Rue La Fayette, 44. * A.F. Boulevard Voltaire, 199. A.G. Chaussée de la Motte, 2. A.H. Avenue Bosquet, 47 bis. A.I. Rue d'Auteuil, 50. A.K. Rue du Havre, 9.	AL. Avenue de Villiers, 93. AN. Avenue Victor-Hugo, 9. AP. Place Gambetta, 1. AR. Rue Pierre-Semart, 2. (square Montholon). * AT. Boulevard Raspail, 12. AV. Rue de Belleville, 168. AY. Rue Etienne-Marcel, 46. * BA. Avenue Friedland, 6.
---	---	--	---	---

BUREAUX DE BANLIEUE :

ASNIÈRES AUBERVILLIERS BOURGET (Le) CHARENTON	GLICHY-SUR-SEINE COLOMBES * ENGHEN-LES-BAIFS ERMONT	LEVALLOIS-PERRET LIVRY-GARGAN MONTREUIL-SOUS-BOIS MONTROUGE	* NEUILLY-SUR-SEINE NOISY-LE-SEC ROSNY-SOUS-BOIS SAINT-DENIS	VINCENNES
--	--	--	---	-----------

(*) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

AGENCES EN FRANCE :

Abbeville Agen * Aire-sur-l'Adour * Aix-en-Othe * Aix-en-Provence Aix-les-Bains Albi Alençon Ales * Allasac Amiens * Ancenis Angers Angoulême Annecy Annonay Antibes Apt * Ardentes Argenton-sur-Creuse Arlès Armentières * Armeck Arras * Aubigné Auch Aurillac Autun Auxerre * Availles-Limouzine Avignon Bagnols-sur-Cèze * Bandol * Barbezieux * Baugé Bayonne Beaucaire Beaucourt * Beauport-en-Vallée * Beaumont-de-Lomagne * Beaumont-sur-Sarthe Beaune * Beaupréau Beauvais Belfort * Bellac * Belvéze-du-Razès * Bénévent-l'Abbaye Bergerac Besançon Béthune Cholet * Béziers * Bize Bolbec * Bonnétable Bordeaux Boulogne-sur-Mer Boulou (Le) * Bourboule (La) Bourg	Bourges * Bouffueil * Boussac * Branne * Brantôme Brest * Briquerec Brioude Brive Bruyères * Buxières-les-Mines * Cadillac-sur-Garonne Caen Cagnes-sur-Mer Cahors Calais Cambrai * Cancale Dion Cannes Carcassonne * Carmaux Carpentras * Castillon-s-Dordogne Castres * Caussade Cavaillon * Celles-sur-Belle * Ceret Chabanais * Chablis * Chalonnes-sur-Loire Châlons-sur-Marne Chalon-sur-Saône Chambéry Chambon-Fegerolles Charleville Chartres Château-d'Oléron * Châteaufron Châteauneuf-s-Sarthe Châteaurenard Châteauroux * Châtel-Guyon Châtelleraut * Châtillon-en-Bazois * Chaums-en-Brie Chauny * Chaville * Chef-Boutonne * Chemillé Cherbourg Cholet * Chirey Clermont-de-l'Oise Clermont-Ferrand Clermont-l'Hérault * Clisson * Cluses Cognac * Combronde * Compiègne Concarneau	* Condé-sur-Notreau * Confleux * Conlie * Connerre * Contres * Coire * Corcieux * Corné-Vérac * Coulonges-s.-l'Autize * Cour-Cheverny * Epinal * Conterne * Contrats * Dammartin-en-Goële Dax Deauville Dieppe Dion Dôle * Dorat (Le) Douai Dreux Dunkerque * Ebreuil Elbeuf Epervain Epinal * Ernée * Esbly * Etables Evian-les-Bains Evreux * Exideuil * Eymet * Eysines * Falaise Ferté-Bernard (La) Ferté-Macé (La) Firminy Flers-de-l'Orne * Fleurance Fontainebleau * Fontenay-le-Comte * Fresnay-sur-Sarthe Frontignan Ganges Gannat * Garches * Garches * Gémilly * Gonneville-la-Mallet * Grand-Lucé (Le) Graulhet Grenoble * Guerche-de-Bretagne (La) * Guerche-s-l'Aubois (La) * Guignes-Rabutin * Guîtres * Gasparren Havre (Le) Hazebrouck	* Hennebont Hondfleur Hyères * Isle-en-Jourdain (L) * Isle-Jourdain (L) Issoire Issoudun Jarnac * Langeais Langon Lannemezan Lyon * Lautrec Laval * Lavandou (Le) * Lencloître Lons * Losparre * Levroux * Lezay Lézignan-Corbières Libourne * Ligault Lille * Lillebonne Limoges Limoux Lisieux * Livron Loches Lons-le-Saunier Lorient Lorigne * Lude (Le) Lunéville * Lusignan * Lussac-les-Châteaux Lyon Macon * Magnac-Laval Mans (Le) * Mansle Mantes-Gassicourt * Marines Marmande Marseille Maubeuge Mauléon-Soulie * Mauzé Mayenne * Mayet Mazamet Meaux * Mehun-sur-Yèvre Meun * Mens * Merville * Mesle-sur-Sarthe Metz * Meung-sur-Loire Millau * Mirebeau-en-Poitou	* Monsegur Montauban * Montbard Montbéliard Montbrison Mont-de-Marsan * Mont-dore (Le) Montélimar * Montgeron * Monthureux-s-Saône Montluçon Montmédy Montpellier Moulins Mouy Mulhouse Murat Nancy Nantes * Narbonne * Navarrenx * Nay * Neuville-de-Poitou Nevers Nice Nîmes Niort * Nogent-sur-Seine * Nonen * Nontron * Olloult Olonzac Oléron-Sainte-Marie Orange * Orléans * Ormes (Les) * Ouzouer-le-Marché * Paimbeuf * Pata Pau * Paulhaguet Périgueux Péronne Perpignan * Pieux (Les) * Plouay Poitiers * Poix * Poligny * Pont-à-Mousson Pontoise * Pont-Saint-Esprit * Pont-Sainte-Maxence * Pornic Port-Vendres * Près-en-Pail * Prémery * Puy-laurens Quimper Reims Remiremont Rennes	Réole (La) * Retournac * Reully Riom Rive-de-Gier Roanne * Roche-Bernard (La) * Rochechouart * Montgeron * Roche-la-Molière * Rochelle (La) * Rocroi Rodez Romans * Romilly-sur-Seine * Roquefort-sur-Soulzon * Roquemaure Roubaix Rouen * Rumilly * St-Amand-les-Eaux * St-Antoine * St-Brieuc * St-Chamond * St-Claude * St-Didier-en-Velay * St-Etienne * St-Etienne-de-Montluc * St-Gautier * St-Germain-en-Laye * St-Hippolyte-du-Fort * St-Jean-d'Angély * St-Junien * St-Jô * St-Malo * St-Nazaire * (replié à Pornichet) * St-Omer * St-Pierre-des-Nids * St-Pierre-d'Oléron * St-Pierre-Eglise * St-Quentin * St-Rémy-de-Provence * St-Sauveur * St-Savin-s-Bartempe * St-Servan * St-Sever-s-l'Adour * Santes * Sallanches * Salon * Samatan * Sarcelles * Saulieu * Saumur * Scionzier * Sedan * Sées * Segré * Sens * Sète * Seurre * Sillé-le-Guillaume	Soissons * Solles-Pont * Sourdeval-la-Barre * Soustons * Souterraine (La) * Strasbourg * Sury-le-Comtal * Suzé (La) * Talandière (La) * Tarbes * Tartets * Tartas * Taverny * Tessy-sur-Vire * Thouarcé * Tinchebray Toulon Toulouse Tourcoing Tours Tremblade (La) Trouville Troyes * Vaas * Valson * Val-André-Pléneuf Valence * Valence-d'Agén Valenciennes Vannes * Vermenton Vernon * Vernoux Versailles * Vesinet (Le) Vichy * Vic-sur-Cère * Vic-sur-Seille Vienne Vierzon * Vigan (Le) * Villiers * Villaines-la-Juhel * Villefort * Villefranche-s-Saône * Villeneuve-sur-Lot * Villers-Bocage Vire * Vittré * Vittef * Vitron * Voreppe * Voves
--	--	--	---	--	---	---

AGENCES A L'ETRANGER ET DANS L'UNION FRANÇAISE :

LONDRES	BRUXELLES MONTE-CARLO	ALEXANDRIE LE CAIRE PORT-SAÏD	BOMBAY CALCUTTA MELBOURNE SYDNEY	DIÉGO-SUAREZ — FIANARANTSOA — MAJUNGA MANAKAZA — MANANJARY — MORONDAVA TAMATAVE — TANANARIVE — TULEAR	TUNIS BIZERTE SOUSSE — SFAX
---------	--------------------------	-------------------------------------	---	---	-----------------------------------

REPRÉSENTANT } En Argentine : M. A. BECQUEREL, Reconquista 165, BUENOS-AIRES

(*) Agences fonctionnant périodiquement.
(**) Bureau ouvert pendant la saison.